

Procès verbal du conseil municipal de la commune de Mas Blanc des Alpilles

Séance du 22 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-deux avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GESLIN, maire.

Présents : Laurent GESLIN, maire,
Jean-Louis VILLERMY, Sylvie BERTRAND, Patrick DELLA SANTINA, Julie BAYEUL, adjoints au maire,
Magali BRETON, Éric EYNAUD, Gilles RAMILSON et Arnaud GESLIN conseillers municipaux.

Absents : Tony PAFUNDI qui donne procuration à Julie BAYEUL
Véronique FONTAINE, Daniela HUGLY, Babette METIFIOT, Natacha BAZIN, et Florian PORTE

Secrétaire de séance : Sylvie BERTRAND a été nommée secrétaire de séance.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

La séance a été ouverte à 20 heures¹⁵ par Monsieur le maire.

Points à rajouter à l'ordre du jour : Monsieur le maire soumet à l'approbation des membres présents, la mise à l'ordre du jour du point supplémentaire suivant :

- Approbation de la convention de financement de travaux avec Territoire d'Énergie 13.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2025

Le conseil municipal approuve le procès verbal de la séance du 25 mars 2025.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

2. Approbation du budget primitif 2025

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,
APPROUVE et **ARRETE** le budget primitif 2025 de la commune comme décrit ci-dessus.

- section de fonctionnement	Dépenses :	1 033 681,74 €
	Recettes :	726 493,74 €
	Excédent 2024 reporté :	307 188,00 €
	<u>Total section fonctionnement :</u>	<u>1 033 681,74 €</u>
- section d'investissement	Dépenses :	531 251,86 €
	Crédits reportés :	8 203,84 €
	Total :	539 455,70 €
	Recettes :	510 845,79 €
	Crédits reportés :	Néant
	Total :	510 845,79 €
	Excédent <u>2024</u> reporté :	28 609,91 €
	<u>Total section investissement :</u>	<u>539 455,70 €</u>

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

3. Décision modificative n° 1 au budget primitif 2025

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, à la majorité,
décide de régulariser les crédits du budget primitif 2025 et adopte la décision modificative n° 1 au
budget de la commune exercice 2025 décrite dans le tableau ci-après :

du 22 avril 2025

Section investissement

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSÉ	VOTÉ
INVEST	D	16	165	1 887,00	1 887,00
TOTAL					1 887,00

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSÉ	VOTÉ
INVEST	INVEST	024	024	3 500,00	3 500,00
INVEST	INVEST	10	10226	-1 613,00	-1 613,00
TOTAL					1 887,00

Section fonctionnement

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSÉ	VOTÉ
FONCT	D	67	673	-1 613,00	-1 613,00
TOTAL					-1 613,00

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSÉ	VOTÉ
FONCT	R	77	7751	-3 500,00	-3 500,00
FONCT	R	75	75888	1 887,00	1 887,00
TOTAL					-1 613,00

TOTAL GENERAL	274,00
----------------------	---------------

274,00

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

4. Attribution du marché pour la création d'un pôle santé

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les entreprises ci-dessous exposées dans le cadre du marché de travaux pour la création d'un pôle santé,

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires et signer tous documents pour la bonne exécution de ce marché.

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
01	Terrassement, gros œuvre, étanchéité, charpente et couverture	SASU Art & tradition	408.000,38 €
02	Menuiserie extérieure et intérieure	SASU MOINE Menuiserie	110.266,00 €
03	Cloisons, doublages et faux plafonds ET peinture	SASU ISOL-BAT 84	66.158,96 €
04	CVC	SASU Provence Plomberie Chauffage	31.095,10 €
05	Courants forts – faibles et plomberie	SAS Provence électricité	57.994,15 €
06	Revêtements durs, sols et murs	Sarl BRISENO	42.642,75 €
07	Ferronnerie	SA La Férode	26.740,00 €
08	VRD	SA SMTL	115.578,00 €

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

5. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) qui change de dénomination et devient Territoire d'Énergie Bouches-du-Rhône (TE 13).

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

6. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré approuve les modifications des statuts du SICAS proposées et notamment le changement d'adresse de son siège social.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

7. Approbation de la convention de financement de travaux avec Territoire d'Énergie 13

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la convention de financement de travaux pour une opération d'électrification rurale (CAS FACÉ) et le plan de financement comme détaillé ci-dessous.

Le coût de l'opération est estimé à **192.274,00 € HT**. Il comprend les travaux proprement dits ainsi que les études, les frais annexes et la maîtrise d'œuvre, cette dernière, assurée par le TE 13, représente 5 % du montant HT des travaux.

Le plan de financement HT se présente de la manière suivante :

- Le CAS FACÉ apportera au TE 13, c'est-à-dire l'autorité concédante Maître d'Ouvrage, une aide financière de 80 % du montant HT de l'opération, soit **153.819,00 €** ;
- La commune de Mas Blanc des Alpilles, au titre de sa participation pour les travaux d'électrification rurale, versera au TE 13 le solde de l'opération, soit **38.455,00 €**.
- la TVA sera récupérée par le TE 13 selon le mécanisme du transfert de droit à déduction prévu par l'article 52 du cahier des charges de concession.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

8. Questions diverses

Néant

La séance a été levée à 21 heures 30
Sylvie BERTRAND

Signatures :

<i>Laurent GESLIN :</i>	<i>Jean-Louis VILLERMY :</i>	<i>Sylvie BERTRAND :</i>
<i>Patrick DELLA SANTINA :</i>	<i>Julie BAYEUL :</i>	<i>Babette METIFIOT :</i>
<i>Véronique FONTAINE :</i>	<i>Daniela HUGLY :</i>	<i>Magali BRETON :</i>
<i>Natacha BAZIN :</i>	<i>Eric EYNAUD :</i>	<i>Tony PAFUNDI :</i>
<i>Gilles RAMILSON :</i>	<i>Florian PORTE :</i>	<i>Arnaud GESLIN</i>